

Contrat de location d'un véhicule entre particuliers

SantoShack - location van aménagés - été 2023

ENTRE LES SOUSSIGNÉS,	1
Le loueur : Sixtine Marie Valérie VERVIAL.....	1
Le locataire :	2
IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIV,	2
1.1 – Nature et date d'effet du contrat.....	2
1.2 – État du véhicule.....	2
1.3 – Prix de la location du véhicule.....	3
1.4 – Paiement, annulation.....	3
1.5 – Durée et restitution du véhicule.....	3
1.6 – Autres éléments, permis de conduire et accessoires.....	4
1.7 – Clause en cas de litige.....	4
ANNEXE : inventaire	5
ANNEXE : inventaire ménage	5
- SantoShack - contrat de location van.....	2

ENTRE LES SOUSSIGNÉS,

Le loueur : Sixtine Marie Valérie VERVIAL

Adresse : impasse de la Savane, 40130 Capbreton, FRANCE

Adresse mail : sixtine.vervial@gmail.com

N° de téléphone : +33 766254411

Le locataire :

Adresse :

Adresse mail :

N° de téléphone :

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT,

1.1 – Nature et date d'effet du contrat

Le loueur met à disposition du locataire, un véhicule de marque **Volkswagen**, type **Transporter T4** de **1993** immatriculé **DZ-513-XS** , à titre onéreux et

à compter du ... / ... / 2023 à 15h,

jusqu'au ... / ... / 2023 à 11h.

Kilométrage du véhicule : km.

Le locataire certifie être en possession du permis l'autorisant à conduire le présent véhicule.

Le locataire s'engage à transmettre par email (sixtine.vervial@gmail.com) avant le début de la location :

- une copie du permis de conduire de tous les conducteurs
- une copie de la carte d'identité / du passeport de tous les conducteurs
- une attestation d'assurance conducteur

1.2 – État du véhicule

Lors de la remise du véhicule et lors de sa restitution, un procès-verbal de l'état du véhicule sera établi entre le locataire et le loueur, photos à l'appui.

Le véhicule devra être restitué le même état que lors de sa mise à disposition au locataire. Toutes les détériorations sur le véhicule constatées sur le PV de sortie seront à la charge du locataire.

1.3 – Prix de la location du véhicule

Les parties s'entendent sur un prix de location forfaitaire de euros. Ce prix comprend un forfait de 1000kms pour la durée du contrat.

Tout kilomètre réalisé au-delà du forfait indiqué sera facturé au prix de 0.50€/km.

1.4 – Paiement, annulation

Le locataire s'engage à verser le montant de la location quinze jours avant le début du séjour, selon l'un des moyens suivants :

- Espèces
- Chèque : ordre Sixtine Vervial
- Paypal : sixtine.vervial@gmail.com
- Virement bancaire :

SIXTINE VERVIAL
IBAN FR7617418000010000253981636
BIC SNNFR22XXX

Les conditions de remboursement en cas d'annulation sont les suivantes :

- Annulation plus de 15 jours avant le début du séjour : remboursement total
- Annulation 14 jours avant le début du séjour : remboursement à hauteur de 80%
- Aucun remboursement du montant de la location si annulation moins de 14 jours avant le début du séjour (hors cas de force majeure ou cas particuliers GDC*).

Si l'annulation intervient de la part du propriétaire, ce dernier est tenu de rembourser la totalité des sommes perçues.

Le propriétaire n'est pas responsable des pannes et délais engendrés qui auraient lieu durant la location. Le locataire et son assurance sont responsables des réparations et dédomagements en cas d'incident, de panne et de casse.

1.5 – Durée et restitution du véhicule

Le contrat est à durée indéterminée (à défaut, préciser les dates et la durée en jours calendaires). Il pourra y être mis fin par chaque partie à tout moment en adressant un courrier recommandé en respectant un préavis d'un mois.

Le véhicule doit être restitué propre, selon la liste jointe en annexe. A défaut une facture de ménage (à partir de 50€) sera due.

1.6 – Autres éléments, permis de conduire et accessoires

Le locataire prendra en charge l'ensemble des charges afférentes à la mise à disposition du véhicule :

- Frais d'entretien du véhicule,
- Impôts et taxes liés au véhicule,
- Les frais d'essence, de péage
- L'assurance du véhicule.

Le locataire doit être à même de présenter un permis de conduire valide pour pouvoir contracter et conduire le présent véhicule.

1.7 – Clause en cas de litige

Les parties conviennent expressément que tout litige pouvant naître de l'exécution du présent contrat relèvera de la compétence du tribunal de commerce de Dax.

Signatures précédées de la mention manuscrite "bon pour accord".

Fait en deux exemplaires originaux remis à chaque partie,

À , le ... / ... / 2023

Le locataire

Le loueur

ANNEXE : inventaire

ANNEXE : inventaire ménage